

<Ref164 [redacted]> Question date de fin de portabilité et possibilité de souscrire individuellement

affiliation@gerep.fr

Lun 05/08/2019 13:28

À : [redacted]@hotmail.com <[redacted]@hotmail.com>

Bonjour,

Nous vous informons que votre contrat de portabilité prendra fin le 31/12/2019.

Si vous souhaitez bénéficier d'un contrat individuel suite à votre portabilité, il conviendra de nous en faire la demande.

Cordialement,

[redacted]



4, rue de Vienne  
CS 40001  
75378 Paris Cedex 08  
France  
[gerep.fr](http://gerep.fr)

**Découvrez Iris, le nouvel Espace Assuré Gerep sur [Services.gerep.fr](http://Services.gerep.fr)**  
+ simple, + pratique et + complet, [découvrez Iris en vidéo](#)

Member of the international Asinta network  
[www.asinta.com](http://www.asinta.com)

Société de courtage en assurance.

SAS au capital de 101 120 €. RCS Paris B 351 299 862. Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 000 294. Gerep est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout 75436 cedex 09.

En cas de réclamation client : GEREP - Service réclamation - CS 40001, 4 rue de Vienne, 75378 Paris cedex 08 ou [reclamation@gerep.fr](mailto:reclamation@gerep.fr)

If you are not the intended recipient, let us know by reply e-mail and then erase and destroy all electronic or other copies of this message